Image not found or type unknown

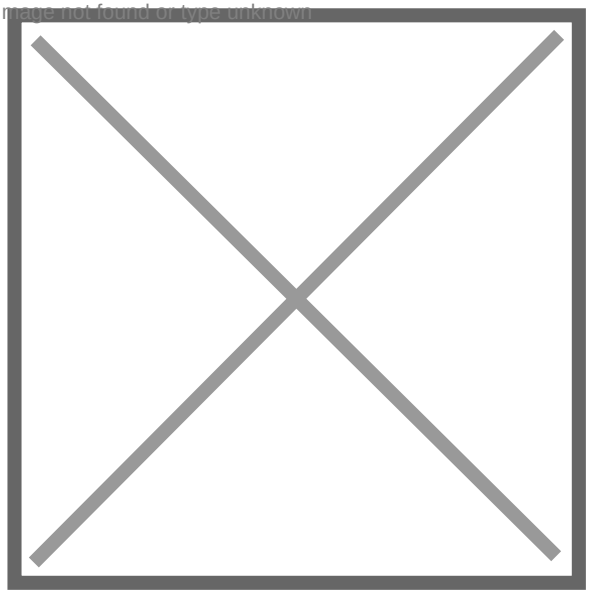

Problemes de voisinagerécurrents depuis plusieurs années

Par **SPACE41**, le **26/02/2012** à **11:16**

Bonjour,
J'ai depuis de nombreuses années des problèmes avec ma voisine du dessous qui lorsqu'elle a acheté l'appartement a entrepris des travaux, en l'ocurence, abbattage de cloisons (mûrs porteurs ?), changement du revêtement de sol : carrelage posé sur du parquet sans couche isophonique. J'ai vainement demandé au Syndic de vérifier la conformité des travaux, un mûr en béton armé, jamais de réponse. Puis sont arrivés des enfants, qui ont gandis, et qui courrent du matin au soir dans cet appartement qui a une résonnance accrue de part la odification de la configuration et du revêtement de sol. Depuis des années je le signale, sans résultats, j'ai essayé de communiqué avec elle, en vain. J'ai fait appel au conciliateur de justice, en vain.
Et hier, oh surprise, je descendais, et je suis tombé sur la maman de ma voisine (qui est propriétaire), et qui m'a accusé de faire "la danse des escarpins" le matin à 06H30 ???, qu'elle avait enregistré cette danse ??que sa petite fille n'allait plus faire pipi aux toilettes car la méchante dame du dessus va "taper", et son petit-fils voit un pédo-psychiatre, car cela le perturbe. Hors, je suis dans l'incapacité physique le matin de faire cela, je suis handicapée, et j'ai déjà du mal à me mettre sur mes jambes, ce n'est pas pour "danser" le matin. Et elle a sous-entendu qu'elle engagerai une "procédure" ?? J'ai toujours respecter mes voisins, sans jamais faire de bruit superflu, justement parcequ'il y avait des enfants, je n'en dirai pas autant d'eux, il faut dire aussi que la maman crie constamment sur ses enfants, le problème se situe plus là, je pense, mais c'est pratique de dire que c'est la dame du dessus, les enfants, à force de leur dire, le croient. Je suis allée, direct déposer une main courante, je vois le Procureur de la République mi-mars, j'avais anticipé en envoyant un mail à la Mairie, je ne m'attendais pas à cela, mais je ne sais pas ce que ce Procureur va faire. Je suis très angoissée, les autres ont le droit de faire du bruit inpunément, et je suis la "méchante", alors que le

Syndic n'a pas fait son boulot. Que dois-je faire ?
MERCI DE M'AIDER, s'il vous plaît.
SPACE

Par **chris_ldv**, le **27/02/2012** à **14:07**

Bonjour,

Vous aurez toute latitude pour exposer votre point de vue au procureur de la république en temps utiles.

Cordialement,

Par **SPACE41**, le **27/02/2012** à **21:18**

Oui, mais, je dois lui expliquer ce qui se passe depuis des années en dessous, et ce que n'a pas fait le Syndic, j'ai le droit ? J'aurai des ennuis ?
Je dois chercher les documentset ma neurologue va me faire un certificat pour dire que je suis dans l'incapacité physique de faire "la danse des escarpins" à 06H30, ayant déjà grand peine à me mettre à la verticale, pppfff... je suis anxieuse, mais je n'ai toujours pas reçu la convocation, cela fait une semaine qu'il m'a appelé, j'attends encore, mais bon, j'aimerai bien la recevoir pour commencer à rassembler tout. Mais j'ai peur.
Merci pour votre réponse. C'est très gentil. SPACE.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés